

# Bons Jours à Saillely



**SAILLY-LEZ-LANNOY**

Village au coeur

n° 111

Juillet 2025

## Le mot du Maire

Chères Saillysiennes, Chers Saillysiens,

A quelques mois du terme du mandat 2020-2026 que vous nous avez confié en 2020, le moment est venu de vous rendre compte de la mise en œuvre de nos engagements.

Nul n'aurait pu prévoir des circonstances inédites dans lesquelles le mandat a débuté, avec la pandémie COVID 19 qui a mis tout le monde en pause pendant de très nombreux mois.

Aujourd'hui, chacun peut constater le chemin parcouru et que la plupart des projets envisagés ont été réalisés. Nous avons tenu nos engagements et sommes allés bien au-delà !

Ce bilan est le fruit d'un travail quotidien porté par les élus de "Saillely Passion Commune" mais rien ne serait possible sans le professionnalisme de nos agents municipaux, essentiels au bon fonctionnement de la collectivité. Dans cette collectivité, je n'oublie pas tous les bénévoles des associations et de la participation citoyenne. Merci à tous !

Grâce à une gestion rigoureuse et responsable, nous avons pu mener à bien nos projets, tout en maîtrisant nos dépenses.

Vous trouverez ci-dessous un bilan plus détaillé.

Bel été à tous !

Éric SKYRONKA

Votre Maire

1<sup>er</sup> Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille



### Bilan du mandat

#### **ANIMATIONS : ENGAGEMENTS TENUS !**

- Soutien financier et matériel aux associations.
- Création d'un jumelage avec Semenivka (Ukraine)
- Mutualisation avec les autres communes.

#### **JEUNESSE : ENGAGEMENTS TENUS !**

- Espace sportif ouvert pour tous.
- Mise en place du Pass-Famille via My Perischool.
- Création de l'aire de jeu dédiée à la petite enfance.
- Accueil de loisirs pendant toutes les périodes extra-scolaire.
- Un conseil municipal des enfants en action et lauréat du budget participatif MEL avec l'arbre à paniers de basket qui sera installé à l'automne.

#### **FINANCES : ENGAGEMENTS TENUS !**

- Recherches constantes et maximales de subventions.
- Meilleure compréhension du budget dans le bulletin municipal.
- Maintien de la qualité des services publics.
- Pas d'augmentation du taux d'imposition depuis 2014.

#### **VIVRE ENSEMBLE : ENGAGEMENTS TENUS !**

- Maintien du dispositif Relais de Quartier.
- Maintien du dispositif Comité des Seniors.
- Maintien du dispositif Voisins Vigilants.
- Saillely-lez-Lannoy reconnu comme "pilote" des Projets de Participation Citoyenne dans la MEL et la région Hauts de France.
- Concertations, dialogues constructifs dans le cadre de Saillely 2030.
- Création du Tiers Lieux.
- Ateliers "faire soi-même", jardin participatif, repair café, objetothèque...
- Participation citoyenne et consultation pour mener à bien nos projets

## Bilan du mandat

### SÉCURITÉ : ENGAGEMENTS TENUS !

- Nouvelles implantations de caméras pour compléter le maillage communal.
- Dossier en cours de finalisation pour la piste cyclable rue des 3 frères Lefebvre.  
La MEL étant désormais en cours d'acquisition des parcelles privées et dossier administratifs bouclés.

### SOLIDARITÉ - EMPLOI : ENGAGEMENTS TENUS !

- Renforcement des liens inter générations.
- Soutien annuel de 7.500€ pour les causes humanitaires.
- Accompagnement des plus démunis avec une écoute renforcée de la part du CCAS.

### CADRE DE VIE : ENGAGEMENTS TENUS !

- Maintien du cadre de vie.
- Création d'un emploi à ½ temps pour assurer un meilleur entretien de nos espaces verts et cimetière au quotidien.
- Entretien et rénovation de notre patrimoine afin de maîtriser les coûts liés à l'inflation des énergies et réduire l'empreinte environnementale.
- Rénovation totale de l'éclairage public en LED dernière génération, plus écologiques et économiques.
- Soutien constant à nos agriculteurs.
- Maintien du cadre rural.
- Maintien des actions collectives des élus pour la tenue de la benne verte.

## Urbanisme

### Quelles autorisations pour quels travaux ?

En résumé, vous êtes soumis à autorisation pour :

- Toute construction nouvelle (à partir de 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol).
- En cas de travaux sur une construction existante (à l'exception des travaux d'entretien ou de réparation ordinaires).
- Pour tout changement de destination.
- Modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- Modification du volume du bâtiment et réalisation de percements ou agrandissement d'une ouverture sur un mur.
- Tous les travaux portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques (sauf travaux d'entretien ou de réparation ordinaires).
- L'affichage de l'autorisation est obligatoire sur un panneau de plus de 80 cm et doit être visible depuis la voie publique. Il doit rester jusqu'à la fin des travaux.
- Une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Cerfa 13408\*10) doit être déposée en mairie dès la terminaison du chantier.

Si aucune formalité ne s'avère nécessaire pour vos travaux, vous êtes néanmoins tenus de respecter le PLU de votre commune.

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?



**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## Bibliothèque

### NOUVEAUTÉ MÉDIATHÈQUE EN LIGNE



Après la presse, les vidéos, les formations, les BD et les Mangas, la MEL vous propose désormais les livres numériques !

Sur simple adhésion à la bibliothèque, nos lecteurs auront accès à près de 1000 livres numériques récents, toujours en illimité et gratuitement !

Cette offre est complémentaire à la nôtre et le financement est totalement pris en charge par la MEL. Merci à Damien Castelain, Président de la MEL, qui a pris cette décision au vu des inscriptions qui ne cessent de croître et qui atteignent aujourd'hui plus de 20 000 inscrits.

## Travailler à Sailly

### Mickaël ELLEBOOD – TAXI SERVICE

#### Pouvez-vous nous présenter votre activité ?

Je suis chauffeur de taxi et propose des services de transports privés et médicaux. En effet, j'ai obtenu il y a peu de temps l'agrément de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ce qui m'autorise à accompagner des personnes tant à des simples rendez-vous médicaux de consultation, qu'à des séances de soins plus lourds, comme des séances de chimiothérapies ou de dialyse.

Je dispose d'un matériel médical dans ma voiture (tensiomètre, saturomètre, pince de compression de fistule), que je sais utiliser si nécessaire car j'ai aussi une formation et une expérience d'ambulancier. Cet équipement est vraiment un avantage, j'ai récemment posé une pince de compression sur une personne sortant d'une dialyse alors que je la raccompagnais chez elle.

Je propose des trajets en métropole, et aussi en Belgique pour les aéroports notamment. J'ai même accompagné une personne rejoindre sa famille à Toulouse.

Je privilégie les habitants de Sailly ; les Saillysiens sont toujours prioritaires lorsque j'ai plusieurs demandes de services sur le même créneau horaire et ils bénéficient de tarifs forfaitaires pour les courses vers les gares et les aéroports de Lille et Bruxelles.

Enfin, petit "plus", j'accepte les animaux de compagnie.

#### Où êtes-vous installé à Sailly et depuis combien de temps ?

J'ai un emplacement rue de la Mairie à Sailly-lez-Lannoy et je suis répertorié sur le site de la mairie en tant qu'entreprise de services.

#### Parlez-nous de vous :

##### Quel est votre parcours professionnel ?

Je me suis tout d'abord engagé dans l'armée pendant 5 ans dans le cadre d'un contrat volontaire ; c'est là que j'ai reçu les formations de "premiers secours", puis brancardier secouriste, et enfin ambulancier.

Puis après avoir rencontré mon épouse, j'ai quitté l'armée pour faire le choix d'un poste sédentaire dans le Nord (je suis originaire de Tourcoing). J'ai alors travaillé 13 ans comme ambulancier dans le secteur privé.

Puis j'ai créé mon activité indépendante de taxis il y a un peu plus de 3 ans.

Donc, je peux dire que depuis plus de 20 ans, je transporte des particuliers.

##### Quelle est votre devise préférée ?

"Les difficultés ne sont pas faites pour m'abattre mais pour être abattues."

##### Quel est votre principal défaut ?

Je suis bavard et je crée facilement du lien, ce qui aide à détendre lors des déplacements vers des rendez-vous difficiles. Avec le temps, j'ai appris à me taire quand un client préfère ne pas parler.

##### Quelle est votre principale qualité ?

Mon entourage dit que je suis ponctuel et serviable, des qualités indispensables dans mon métier. Je prévois toujours du temps entre deux courses et, en cas de retard, j'appelle ou organise un relais avec des collègues chauffeurs de taxis.

#### Infos complémentaires :

✉ mikazp59200@hotmail.fr

☎ 06.86.35.22.00

🕒 7j/7j et 24h/24h



## École Maternelle

Les élèves de l'école maternelle ont vécu de jolis moments ces trois derniers mois.



En avril, naissance de poussins dans la classe et le poulailler.

En mai, ils ont exposé leur travail sur les émotions lors des portes ouvertes qui ont permis d'accueillir les nouveaux élèves et leurs parents.



En juin, tous les élèves de l'école ont visité le très beau Parc Mosaïc à Houplin-Ancoisne.



En tant qu'élèves d'une école E3D, ils ont été sensibilisés à la pollution des océans en participant à "la fresque des océans".

Les élèves de GS ont offert un joli dessin à Paul Watson, en visite à Forest sur Marque.



## Opération Tranquillité Vacances

Lors d'une absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Sailly-lez-Lannoy est situé en zone gendarmerie, les règles suivantes s'appliquent :

- Les domiciles concernés sont les résidences principales et secondaires.
- La durée d'absence peut aller jusqu'à 12 mois.
- L'inscription doit être réalisée entre 45 jours et la veille de votre départ (3 jours si vous allez dans un commissariat).

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241) ou en flashant ce QR code  
Vous pouvez vous rendre en brigade de gendarmerie ou dans un commissariat de police.

Gendarmerie - Brigade de Baisieux  
Unité de référence pour Sailly-lez-Lannoy  
933 Rue de la Mairie 59780 Baisieux  
Lundi au Samedi : 08h00 - 12h00, 14h00 - 18h00  
Dimanche : 09h00 - 12h00, 15h00 - 18h00  
☎ 03 20 79 30 60

⚠ Pour modifier votre demande, vous devez vous déplacer en brigade de gendarmerie ou au commissariat de police.



## Forum des Associations

La municipalité et les associations du village sont heureuses de vous convier au

**FORUM DES ASSOCIATIONS LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE DE 14h00 à 18h00**

A cette occasion, les associations vous accueilleront sur leurs stands pour vous présenter leurs différentes activités et prendre vos inscriptions pour la saison 2024/2025.



## Brocante

Réservations des emplacements :

- Pour les riverains des rues Marthe Hautebar, Louis Deledalle, du Bas Chemin, allée du Charron : remplir et déposer en mairie les documents de réservation, règlement signé et droit d'inscription avant le jeudi 31 juillet.
- Pour tous les saillysiens : inscriptions lors du Forum des Associations, le samedi 6 septembre.

**Les réservations se font comme suit :**



- Pour les riverains : 2 emplacements\* au prix de 5€ avec priorité à la réservation devant leur habitation.
- Pour les Sillysiens non riverains : 2 emplacements\* au prix de 5€ à choisir parmi ceux disponibles.
- Pour les extérieurs : 1 emplacement\* payant 8€ en fonction des places disponibles.

\* 1 emplacement supplémentaire possible pour 3€ tarif Sillysien ou 5€ tarif extérieur.

Cette somme sera remise à l'inscription et enregistrée en espèce ou en chèque libellé à l'ordre de "Sailly en Fête". Elle fera ensuite l'objet d'un don au CCAS pour l'aider dans ses missions d'aides aux démunis.

! Carte d'identité et immatriculation du véhicule entrant sur le parcours de la brocante **OBLIGATOIRE** pour l'inscription

**Dimanche 21 septembre :**

- ! Le village sera fermé de 7h30 à 13h00, aucun véhicule hors véhicule de secours ne sera autorisé à entrer ou sortir du parcours de la brocante et à circuler dans les rues fermées à la circulation par arrêté municipal.
- ! Aucun véhicule ou remorque n'est autorisé à rester sur le parcours de la brocante;
- ! Si votre habitation se situe sur le parcours de la brocante, veuillez à tailler vos haies et à nettoyer vos trottoirs et caniveaux afin de laisser les emplacements utilisables et propres.

Merci de déplacer vos voitures dès le samedi soir.

Pour que ce moment se passe dans de parfaites conditions, nous avons besoin de bénévoles !

Si vous êtes intéressé, contactez-nous par mail : [service.administratif@saillylezlannoy.fr](mailto:service.administratif@saillylezlannoy.fr)

## Sailly-lez-Lannoy GR

### LA CONCLUSION D'UNE TRÈS BELLE ANNÉE !

En effet, la fin de saison s'est terminée sur de magnifiques résultats lors du Championnat Zones Jeunesse et du Championnat National. L'équipe Débutantes a obtenu un trophée Argent, tandis que les équipes Initiées et Confirmées ont obtenu le trophée Or. En individuel, Léonie obtient le trophée Argent, et Malorie et Juliette le trophée Or.



Lors du Championnat National, trois de nos six équipes engagées terminent sur le podium.

Pré Collectif 1 : 6<sup>ème</sup> - Pré-excellence 1 : 1<sup>ère</sup> - Ensemble Expression : 1<sup>ère</sup> - Excellence 3 : 3<sup>ème</sup> - Duo Excellence 2 : 10<sup>ème</sup> - Duo Nationale : 15<sup>ème</sup>



! Les nouvelles inscriptions et les réinscriptions se feront en ligne du 1er au 31 Juillet !

## Cadre de vie

### EMPIÈTEMENT DES VÉGÉTAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

#### Végétation qui dépasse sur la voie publique : que dit la loi ?

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

- Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons.
- Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

#### La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphonie, et l'éclairage public. Voici les distances à respecter suivant le type de voie :

#### Routes départementales

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :

- de 2 mètres en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- de 0,5 mètre pour les autres.

Aux embranchements des routes entre elles ou avec d'autres voies publiques ou à l'approche des traversées des voies ferrées : la hauteur des haies ne peut pas excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires des zones boisées.

#### Voies communales

On ne peut avoir d'arbres qu'à une distance :

- de 2 mètres en bordure des voies pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur ;
- de 0,5 mètre pour les autres.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

#### Chemins ruraux

Les arbres et les haies vives peuvent être plantés en bordure des chemins ruraux sans condition de distance.

Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, par les propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et conserver le chemin.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture



# Arrêt sur village



25 avril : Concert de Printemps - SEF



8 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



10 mai : Apéro du jardin participatif



17 mai : Café des parents



22 mai : Sally 2030 - Construisons le village de demain



24 mai : Matinée Petite Enfance



24 mai : 25 ans de l'Escal



25 mai : Récolte du miel de printemps



27 mai : Création d'un potager à herbes aromatiques



2 juin : Table ronde lecture - Bibliothèque

# Arrêt sur village



5 juin : Sailly Comedy Club



Juin : Tournoi de balle au prisonnier



7 juin : Représentation de la troupe 12/14 ans - ESCAL



8 juin : Représentation de la troupe 7/8 ans - ESCAL



7 juin : Représentation de la troupe 9/11 ans - ESCAL



10 juin : Atelier Do it Yourself - Tiers Lieu



14 juin : Le Conseil Municipal des Enfants participe au Conseil Municipal



14 juin : Tournoi de U16 féminin - Sailly Forest Foot



15 juin : Hommage à l'Ukraine - Sailly-lez-Lannoy GR



15 juin : Gala de fin d'année - Sailly-lez-Lannoy GR

# Arrêt sur village



18 juin : Visite à Nausicaá pour les aînés



18 juin : Sortie intergénérationnelle à Nausicaá



21 juin : Inauguration du Tiers Lieu



21 juin : Chorale de la Sachem - Fête de la Musique



21 juin : Public de la fête de la musique - Sailly en Fête



21 juin : Guitariste de la Sachem - Fête de la Musique



21 juin : Les BLERTS : Fêtes de la Musique - Sailly en Fête



22 juin : Exposition "De Sailly à l'Ukraine"



23 juin : Distribution des prix à l'École Maternelle



23 juin : Distribution des prix à l'École Élémentaire

L'ESCAL PRÉSENTE  
L'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS DES...

**Ateliers  
Théâtre**  
Saison 2025-26

5/6 ans  
LUNDI - 17H/18H

7/8 ans  
MERCREDI - 10H/11H

9/11 ans  
MERCREDI 11H/12H30 & JEUDI 17H30

12/14 ans  
LUNDI - 18H/19H30

Animé par Manon Dupuis  
Tarifs : 1H - 100€ / 1H30 - 130€  
Lieu : Salle des Saules - Saily-Lez-Lannoy  
Infos et inscriptions : [celine.haustrate@gmail.com](mailto:celine.haustrate@gmail.com)

L'escal propose un

**Stage de Théâtre**  
6/11 ans

DU LUNDI 7 AU VENDREDI 11 JUILLET 2025  
10H/12H  
SALLE DES SAULES  
RUE DES 3 FRÈRES LEVEBVRE  
SAILLY LEZ LANNOY

Au programme  
Création d'un petit spectacle  
Restitution le 11/07 à 12h

Tarif : 35 €  
12 enfants max

Animé par Manon Dupuis  
Infos et réservations :  
[celine.haustrate@gmail.com](mailto:celine.haustrate@gmail.com)

SAILLY-LEZ-LANNOY  
Village en mouvement

**SAILLY 2030**  
Construisons ensemble  
le village de demain

**RELIER LES GÉNÉRATIONS**  
Groupe projet

Créer un tiers lieu ludique et convivial proposant des activités en intergénération.

**Action 1**  
**Soutien scolaire**

**PARTAGER SES COMPÉTENCES POUR AIDER LES JEUNES**

**Le mardi**  
**à partir de 17h**  
**Au Tiers lieu**  
**10 rue de la mairie**  
[fabriquesaily@gmail.com](mailto:fabriquesaily@gmail.com)

**SAILLY 2030**  
Construisons ensemble  
le village de demain

**ATELIER N°12**  
**JEUDI 25**  
**SEPTEMBRE**  
**À PARTIR DE 19H**  
AU SEV 3 CHEMIN DES ÉCOLIERS

**MISE EN COMMUN**  
Acquérir, diffuser et partager la culture de la mutualisation autour des objets, lieux ou compétences, dans un souci de résilience et de sobriété des usages.

**ÉNERGIES**  
Comprendre les enjeux individuels et locaux, privilégier un usage raisonné, mutualisé et soutenable.

**MOBILITÉS**  
Développer progressivement les déplacements doux pour des espaces communs apaisés et sécurisés.

**ÉCONOMIE LOCALE, ALIMENTATION**  
Favoriser, privilégier une économie de proximité pour un tissu local vivant, notamment une alimentation en circuits courts.

**VÉGÉTALISATION**  
Augmenter la végétalisation des espaces publics ou privés du village à travers un choix d'espaces adaptés.

**LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL**  
Créer un tiers lieu ludique et convivial proposant des activités en intergénération.

Gardiennage proposé.  
Inscriptions : [geraldine.cardon@saillylezlannoy.fr](mailto:geraldine.cardon@saillylezlannoy.fr)

MERCI à Dominique et Jean-Luc, mobilisés pour aider les collégiens saillysiens depuis le mois de mai!

Dès la rentrée, si vous souhaitez également participer au soutien scolaire, n'hésitez pas : contactez la Fabrique Sailytienne [fabriquesaily@gmail.com](mailto:fabriquesaily@gmail.com)





**SAILLY 2030**  
Construisons ensemble  
le village de demain

# METTRE EN COMMUN

**Groupe projet**

Acquérir, diffuser et partager la culture de la mutualisation autour des objets, lieux ou compétences, dans un souci de résilience et de sobriété des usages.

## Action 1 l'objethèque

PRÊT ET EMPRUNT DES OBJETS DU QUOTIDIEN



JARDINAGE



CUISINE



PLEIN AIR



LOISIRS



BRICOLAGE



MULTIMEDIA

Le 1er samedi du mois  
de 10h à 12h  
Au Tiers Lieu  
10 rue de la Mairie  
fabriquesailly@gmail.com



# CANICULE, COMMENT AGIR ?

Adopter des gestes simples



## HYDRATEZ-VOUS SUFFISAMMENT

Buvez au moins  
2 litres d'eau



## RESTEZ CHEZ VOUS

Évitez les sorties  
entre 12h et 16h

En cas de besoin, contactez :

**Rachid Tabti : 06 69 94 20 39 - la Mairie 03 20 20 06 46**



## PRENEZ SOIN DE VOS PROCHES

Gardez le contact



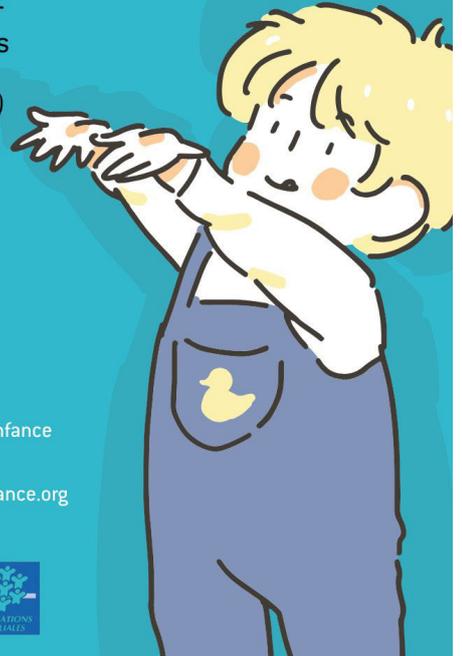
## ÉVITEZ LES EFFORTS PHYSIQUES

Ne pratiquez pas  
d'activités sportives

Afin de prévenir les risques liés aux chaleurs extrêmes, il est essentiel de s'inscrire sur le registre : [ccas@saillylezlannoy.fr](mailto:ccas@saillylezlannoy.fr)

# LE MÉTIER D'ASSISTANT MATERNEL AGRÉÉ EST-IL FAIT POUR VOUS ?

Scannez et découvrez  
un métier qui a du sens



Contactez Le Relais Petite Enfance  
Am Stram G'ram  
[ramamstramgram@innovenfance.org](mailto:ramamstramgram@innovenfance.org)  
06 64 72 26 87



RECHERCHE VOLONTAIRE

SAILLY-LEZ-LANNOY

# SERVICE CIVIQUE

POUR 2025-2026

CONTRAT DE 10 MOIS

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENÉ SOETARD

Rue Marthe Hautebar 59390 SAILLY-LEZ-LANNOY

ENTRE 18 ET 25 ANS

Si tu es **responsable** et **dynamique**,  
et que tu as envie de contribuer aux  
activités **pédagogiques**, **éducatives**  
et **citoyennes** de notre public de 6 à  
11 ans, au sein d'une super équipe !

ENVOIE-NOUS TON CV  
ET TA LETTRE DE MOTIVATION

PLUS D'INFORMATIONS :

- 03 20 02 10 54
- [ce.0592134Z@ac-lille.fr](mailto:ce.0592134Z@ac-lille.fr)

## Plan Canicule

Pour les personnes les plus fragiles ou isolées, un registre communal permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en cas d'épisode caniculaire. Ce service gratuit et confidentiel facilite l'organisation des secours et du soutien lors des vagues de chaleur.

Un registre nominatif est ouvert en mairie et toute personne vulnérable âgée de plus de 65 ans ou en situation de handicap peut demander à y être inscrite.

L'enregistrement sur ce registre est conseillé.

Pour demander à y être inscrit, vous pouvez contacter :

- le CCAS au 03 20 20 06 46
- Rachid Tabti : 06 69 94 20 39
- le CCAS par mail : [ccas@saillylezlannoy.fr](mailto:ccas@saillylezlannoy.fr)

## Jumelage

### SEMENIVKA - L'UKRAINE : QU'EN CONNAISSONS NOUS ?

Depuis le 12 janvier 2025, la commune de Sully-lez-Lannoy est officiellement jumelée avec la communauté de Semenivka, située dans l'oblast de Jytomyr, au cœur de l'Ukraine.

Ce partenariat historique est né d'une volonté de tisser un lien concret de solidarité avec une population aujourd'hui directement touchée par la guerre liée à l'invasion russe, mais aussi de partager et de découvrir la richesse de nos cultures respectives.

Nos deux communautés ont bien plus en commun qu'il n'y paraît :

**Participation citoyenne, initiatives locales, tissu artisanal et agricole dynamique...**

À Semenivka comme à Sully-lez-Lannoy, les habitants s'impliquent et font vivre leur territoire.

C'est dans cet esprit que nous lançons cette nouvelle rubrique dans le "Bons Jours à Sully" : vous faire découvrir les traditions, l'histoire, les artistes, la gastronomie ukrainienne, ainsi que les actualités du comité de jumelage et les projets à venir.

#### Quelques faits historiques pour commencer

Saviez-vous que les liens entre la France et l'Ukraine remontent à près d'un millénaire ?

Anne de Kyiv\*, fille du grand prince de Kyiv\*, épousa en 1051 le roi Henri 1<sup>er</sup> de France devenant ainsi reine de France. Reconnue pour son intelligence et sa piété, elle joua un rôle clé dans la politique française de l'époque, symbolisant une alliance historique entre nos deux pays.

L'écrivain Joseph Conrad, est né le 3 décembre 1857 dans le village de Terekhove, dans la communauté de Semenivka. Joseph Conrad est considéré comme l'un des plus grands écrivains de langue anglaise, reconnu comme un maître styliste de prose qui introduisit une sensibilité non anglaise dans la littérature anglaise

Autre fait étonnant : le premier hélicoptère au monde a été conçu par un inventeur ukrainien : Igor Sikorsky, pionnier de l'aviation moderne, dont les innovations ont révolutionné le transport aérien.

L'Ukraine est un pays au patrimoine riche, aux paysages contrastés, et à l'inventivité toujours vivante.

#### Pour en apprendre plus : cap sur la Bibliothèque !



Vous y trouverez une sélection de livres ukrainiens, pour plonger dans l'âme d'un peuple.

Nous recommandons par exemple le Dictionnaire Amoureux de l'Ukraine de Tetiana Andrushchuk et Danièle Georget. Ce dictionnaire est bien plus qu'un simple recueil alphabétique de présentation de l'Ukraine. C'est une promenade passionnée dans l'âme de l'Ukraine, guidée par une violoniste musicologue ukrainienne et une journaliste française.

Au fil des 89 entrées, on explore le pays à travers ses personnalités emblématiques (Chevtchenko, Lesya Ukrainka, Zelensky), ses lieux mythiques (Kyiv\*, Lviv, la steppe, la Crimée), ainsi que ses traditions culinaires, artistiques et religieuses.

L'exposition "De Sully à l'Ukraine" présente les carnets et aquarelles d'Alain Mulier – une invitation au voyage, jusqu'au 14 juillet. Bibliothèque : 3 chemin des écoliers

A bientôt pour d'autres surprises, pour petits et grands curieux !

\* Kyiv est le nom ukrainien de la capitale d'Ukraine, Kiev est le nom russe de la ville. Kyiv a été officiellement adopté en 1995, quatre ans après l'indépendance du pays.

L'appellation Kyiv est très importante pour les Ukrainiens. Pour beaucoup, utiliser le nom russophone reviendrait à valider la thèse du Kremlin, selon laquelle le territoire actuel de l'Ukraine engloberait des "parties du territoire historique de la Russie", justifiant ainsi l'invasion.

- > Pour une présentation de Semenivka : <https://cities4cities.eu/community/semenvivka-community>
- > Pour suivre les actualités de la communauté de Semenivka : [f](#) SylNi.Razom
- > Pour nous rejoindre, soutenir le jumelage ou faire un don : <https://www.helloasso.com/associations/comite-de-jumelage-de-sully-lez-lannoy>
- > Pour nous contacter : [jumelage@sullylezlannoy.fr](mailto:jumelage@sullylezlannoy.fr)



## SORTIE DES AÎNÉS : GRAND CABARET DE VIEUX BERQUIN

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2025

#### Programme :

- 11h00 : Départ place de l'Église
- 10h00 : Déjeuner spectacle
- 18h00 : Retour

Prix : 70 € par personne comprenant le spectacle et le déjeuner boissons comprises

Le transport en bus est offert par la municipalité



M. / Mme : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_

Souhaite participer à la sortie Grand Cabaret de Vieux-Berquin

Je règle mon inscription par chèque à l'ordre : Régisseur prestation d'action sociale

Inscription à déposer en Mairie avant le 15 octobre 2025 nombre de places limité)

Renseignements auprès de Rachid Tabti : 06 69 94 20 39 - email : [rachid.tabti@sullylezlannoy.fr](mailto:rachid.tabti@sullylezlannoy.fr)



# Demandez le programme

## Juillet 2025

### Vendredi 4 : Rassemblement véhicules anciens

- 🕒 19h00 - 23h00
- 📍 Chemin des Écoliers

### Samedi 5 : Repair Café - Objetothèque

- 🕒 10h00 - 12h00
- 📍 10 rue de la Mairie
- ✉ fabriquesailly@gmail.com

### Dimanche 6 : Déchetterie mobile

- 🕒 09h30 - 12h30
- 📍 Parking du Cimetière

### Mercredi 9 : Barbecue des Aînés

- 🕒 12h00
- 📍 Salle Desrousseaux

### Lundi 7 : Accueil loisirs d'été

- 📅 Jusqu'au jeudi 14 août

### Lundi 21 : Séjour à Samer

- 📅 Jusqu'au 25 juillet

### Lundi 28 : Camping SportBreak

- 📅 Jusqu'au 1<sup>er</sup> août

## Sailly Forest Foot

Le samedi 14 juin, sous un ciel mitigé jusqu'au début d'après-midi puis sous un grand soleil, le Sailly Forest Foot a accueilli 8 équipes de la région au stade G. Van Meenen pour son 2<sup>e</sup> tournoi U16F.

Dans un esprit de fair-play et de camaraderie, les joueuses ont passé une très bonne journée.



## Sachem

### LIBÉREZ L'ARTISTE QUI SOMMEILLE EN VOUS AVEC LA SACHEM !

Vous avez toujours rêvé de jouer de la guitare et de chanter vos morceaux préférés ? Bonne nouvelle, avec notre association, c'est tout à fait possible, et sans passer par la case solfège !

Que vous soyez un débutant complet ou que vous ayez déjà touché une guitare, venez apprendre dans une ambiance décontractée et conviviale.

Ici, on met l'accent sur le plaisir de jouer et de chanter ensemble, guidés par Christophe, notre professeur de musique.

### Envie de chanter en chœur ?

Si vous aimez chanter et partager l'énergie d'un groupe vocal, rejoignez notre chorale ! Notre association ouvre ses portes à tous ceux qui souhaitent s'épanouir dans le chant.

### Intéressé(e) ?

N'attendez plus pour concrétiser vos rêves musicaux !

- Envoyez-nous un mail pour en savoir plus : sachemsailly@gmail.com
- Venez nous rencontrer à la Fête des Associations en septembre ! Ce sera l'occasion d'échanger, de poser toutes vos questions et même de faire quelques notes avec nous.

**Ne laissez plus vos rêves musicaux en sourdine !**

## Bibliothèque

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août



### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ DU 16 JUILLET AU 30 AOÛT

- Ouverte de 10h30 à 12h00 les mercredis et dimanches matin
- Fermée les mercredis soir et les samedis
- Reprise des horaires habituels le 30 août

### HORAIRES D'ÉTÉ